

POLITIQUE SECTORIELLE

Le Maroc a fait du secteur agricole une de ses priorités nationales. A cet effet, le secteur agricole est régi par le Code des Investissements Agricoles et par une réglementation constamment modernisée et l'octroi d'avantages qui s'articulent autour des points suivants :

- Défiscalisation du secteur ;
- Octroi de subventions pour l'acquisition d'équipements agricoles et de matériels visant la valorisation des produits agricoles ;
- Octroi de primes visant à renforcer davantage, les acquis des agriculteurs et à promouvoir les investissements relatifs à l'économie de l'eau, l'introduction de nouvelles variétés et l'amélioration des rendements.

Par ailleurs, des mesures ont été prises en vue de faciliter aux investisseurs, en particulier les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, l'accès aux terrains domaniaux à vocation agricole.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'agriculture,.

A cet effet, seront traités ci-après, les points suivants :

- Les subventions accordées aux agriculteurs ;
- Les primes accordées aux agriculteurs ;
- Les encouragements fiscaux propres au secteur agricole ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Les modalités de financement d'une entreprise ;
- Les avantages accordés au secteur.